



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 03 novembre 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 21 - Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTI, Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Gilles ROUX, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Virginie SERRA, Denise TUNG, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs : 5 - Philippe BARTHELEMY à Sophie SANTA-CRUZ, Frédéric GARANTA à Martine LAURE, Juliette GRIMA à Virginie SERRA, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Michel SCHELLER à Francis MONNI ;

Absent : 1 - Christophe ROSSET ;

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), instauré par la loi du 2 mars 2002, est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux. Composé de représentants des personnes accueillies ou prises en charge, des familles, du personnel et enfin de l'organisme gestionnaire, il rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Par Décret n° 2022-688 en date du 25 avril 2022, le législateur a octroyé aux établissements et services sociaux et médico-sociaux la possibilité d'inclure dans leur CVS, à titre consultatif, un représentant élu de la Commune d'implantation.

Dans l'intention de pérenniser les liens entre l'établissement et la Commune, l'EHPAD « Les Migraniers » de Grimaud souhaite mettre en œuvre cette nouvelle disposition et demande, à cette fin, au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un de ses membres pour participer aux séances de son CVS, au nombre de trois par an.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner Madame Martine LAURE en tant que représentante élue de la Commune au sein du CVS de l'EHPAD Les Migraniers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce et document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Sophie SANTA-CRUZ.

Le Maire,
Alain BENEDETTO.